

# Rapport annuel

—  
2024



POUVOIR JUDICIAIRE  
GERICHTSBEHÖRDEN  
ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Tribunal d'arrondissement de la Gruyère TAGR

---

# Introduction

---

## Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère pour l'année 2024 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Bulle, le 24 janvier 2025

Romain Lang  
Président en charge des affaires administratives en 2024

---

# Table des matières

---

<b>1.1</b>	<b>Partie générale.....</b>	<b>4</b>
1.1.1	Composition et locaux .....	4
1.1.2	Activité juridictionnelle .....	5
<b>1.2</b>	<b>Partie statistique.....</b>	<b>8</b>
1.2.1	Charge de travail en général .....	8
1.2.2	Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement .....	9
1.2.3	Affaires civiles.....	9
1.2.4	Juridiction des prud'hommes.....	12
1.2.5	Juridiction des baux.....	13
1.2.6	Assistance judiciaire .....	13
1.2.7	Affaires pénales.....	14

# Rapport sur l'activité du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère pour l'année 2024

## 1.1 Partie générale

### 1.1.1 Composition et locaux

#### 1.1.1.1 Organisation et composition

#### Organisation et composition au 31.12.2024

Frédérique Bütkofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Romain Lang, Camille Perroud Sugnaux, Séverine Zehnder, Président/e/s

Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Pascale Vaucher Mauron, Suppléant/e/s du/de la Président/e

**Tribunal civil et pénal :** Jacques Aebischer, Philippe Barras, Karine Beaud, Damien Blanc, Soraya Bosson, Jacqueline Brodard, Michel Castella, Barbara Clément Reichenbach, Colette Dupasquier, Nicole Fragnière-Morard, Maryse Gapany Joye, Stéphane Giller, Patrice Morand, Jean-Marie Oberson, Marie-Christine Repond, Rachel Sauge, Corinne Marie Uginet, Christian Wyssmüller, Assesseur/e/s

**Tribunal des prud'hommes :** Romain Lang, Nicolas Oberson, Présidents ; Claudia Dey Gremaud, Caroline Gauch, Séverine Zehnder, Suppléantes du Président ; Maude Duc-Brunner, Yolande Progin, Assesseures ; François Ducrest, Mathieu Fehlmann, Christian Schafer, Christian Schorderet, Assesseurs suppléants

**Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse :** Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Romain Lang, Jean-Benoît Meuwly, Virginie Sonney, Pascale Vaucher Mauron, Suppléant/e/s du Président ; Marc Delabays, Marcel Favre, Célia Gameiro, Franziska Waser, Assesseur/e/s ; Pierre-André Defferrard, Justine Chollet-Dumas, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseur/e/s suppléant/e/s

En 2024, le Tribunal plénier a été présidé, jusqu'au 31 décembre 2024, par le Président Romain Lang et la Vice-présidence par la Présidente Claudia Dey-Gremaud.

En 2025, la Présidence du Tribunal plénier sera assurée par la Présidente Claudia Dey Gremaud et la Vice-présidence par la Présidente Séverine Zehnder.

En 2024, l'assesseure Ludmila Combriat a donné sa démission. Le Tribunal d'arrondissement de la Gruyère (ci-après TAGR) lui adresse ses vifs remerciements pour l'activité exercée au service de la justice. En remplacement, le Grand Conseil a élu Marie-Christine Repond en qualité d'assesseure. Le TAGR lui souhaite la bienvenue et plein succès dans sa nouvelle fonction.

### 1.1.1.2 Ressources en magistrat-e-s

#### Juges professionnels/les - équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom/Prénom	Fonction	2022	2023	2024
Bütikofer Repond Frédérique	Présidente	0.6	0.6	0.6
Dey Gremaud Claudia	Présidente	1	1	1
Perroud Sugnaux Camille	Présidente	0.6	0.6	0.6
Lang Romain	Président	1	1	1
Zehnder Séverine	Présidente	0.6	0.6	0.6
Oberson Nicolas	Président TPR	0.1	0.1	0.1
<b>Total EPT au 31.12.</b>		<b>3.9</b>	<b>3.9</b>	<b>3.9</b>

### 1.1.1.3 Ressources greffe et secrétariat

Équivalents plein temps EPT au 31.12.	2022	2023	2024
Total EPT <b>Greffiers/ères</b> (postes permanents)	5.7	5.7	5.7
Total EPT <b>Stagiaires juristes</b>	2	2	2
Total EPT <b>Collaborateur/trices administratifs</b> (postes permanents)	5.4	5.4	5.4
Total EPT <b>Apprenti/es collaborateur/trices administratifs</b>	2	2	1
<b>Total</b>	<b>15.1</b>	<b>15.1</b>	<b>14.1</b>

### 1.1.1.4 Locaux

Les locaux du Tribunal de la Gruyère donnent toujours satisfaction. Il est relevé toutefois que ceux-ci ont atteint les limites de leurs capacités pour l'activité qui y est déployée. Dans les années à venir, compte tenu notamment de l'augmentation de la population et des entreprises sur le sol gruérien, le nombre de collaborateurs au sein du Tribunal de la Gruyère est également appelé à augmenter. Partant, les locaux à disposition deviendront rapidement trop exigus, d'autant que la possibilité de créer des salles d'audience et bureaux supplémentaires est objectivement inexisteante.

Le problème de l'hygrométrie relevé dans les précédents rapports, hygrométrie trop basse en hiver, demeure, sans qu'aucune solution satisfaisante n'ait été proposée. Ce point est préoccupant, alors que plusieurs membres du personnel souffrent en hiver de problèmes de santé manifestement en lien avec ce problème. Des mesures de contrôle ont été faites au cours de l'année, sans amélioration pour autant.

Une amélioration acoustique a été effectuée au début de l'année 2025, de manière à pouvoir exploiter, au besoin, une troisième salle d'audience par l'ajout de panneau anti-bruit au plafond et sur les murs. Le remplacement des portes des salles d'audience doit encore être fait, afin de garantir une meilleure confidentialité des débats.

Il est relevé que la Commission de conciliation en matière de bail du Sud du canton utilise désormais, à raison d'environ une fois toutes les trois semaines, une salle d'audience du TAGR pour tenir ses audiences.

### 1.1.2 Activité juridictionnelle

#### 1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

La charge de travail pour l'année 2024 s'est encore accentuée, alors qu'elle était déjà très élevée en 2023, enregistrant un total de 2396 nouvelles affaires contre 2231 l'années dernière. A cela s'ajoute que les dossiers sont de plus en plus

complexes et chronophages. De plus, la Cellule itinérante n'est plus affectée au Tribunal de la Gruyère. Cela a donc pour incidence que la charge de travail se répartit sur moins de magistrats. La Cellule judiciaire itinérante continue toutefois de traiter les dossiers qui lui avaient attribués et reste en charge des procédures au fond faisant suite aux autorisations de procéder qu'elle avait délivrées. Le TAGR remercie la Cellule judiciaire itinérante pour sa collaboration.

Dans la même mesure, le TAGR remercie les Présidents suppléants Pascal L'Homme, Grégoire Bovet et Debora Friedli-Bruggmann pour leur travail et leur appui tout au long de l'année.

Le TAGR relève que la mise à disposition de personnel pour les besoins du programme e-justice contribue à une complexification de l'organisation du Tribunal, notamment à défaut de pouvoir comptabiliser les heures effectuées pour l'une ou l'autre entité puisque le collaborateur est soumis au même contrat et ne peut timbrer différemment son activité déployée.

Le TAGR remercie sa Direction pour son soutien et les solutions proposées tout au long de cette année 2024.

#### **1.1.2.2 Affaires civiles (président-e, tribunal, tutelles, prud'hommes, baux, poursuites et faillites)**

En civil, le nombre d'affaires enregistrées, toutes causes confondues, s'élève cette année à 2165 alors que l'année précédente il s'était élevé à 1999, soit une augmentation de plus de 8%. Le nombre d'affaires liquidées en 2024 est légèrement supérieur à l'année précédente, malgré le fait que la Cellule judiciaire itinérante n'est plus affectée en support au TAGR. Il y a lieu de relever à cet égard que la liquidation d'un nombre de dossiers supérieur n'a été possible que grâce au travail et à l'engagement de tout le personnel, notamment des Présidents civilistes, lesquels ont accompli un certain nombre d'heures supplémentaires.

Outre cette augmentation numérique, les causes sont de plus en plus complexes et les exigences imposées par le Tribunal fédéral, notamment en matière de décisions matrimoniales, augmentent fortement la charge de travail en matière de rédaction.

De surcroît, de plus en plus de justiciables sont difficilement atteignables, voire inatteignables, ce qui engendre de manière chronophage une augmentation des notifications par la police (notamment en matière de faillite et d'expulsion ressortant du bail à loyer) ou par la voie de l'entraide judiciaire intercantionale et internationale, entraînant de la sorte des ralentissements dans le traitement des causes.

En 2024, le Tribunal de la Gruyère a été désigné comme autorité-pilote à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 dans le cadre du projet de consensus parental (COPAR). Cette participation a induit une nouvelle charge de travail pour la mise en place de ce projet en 2024, notamment pour la Présidente Séverine Zehnder, membre du comité de pilotage. Cette charge de travail supplémentaire se fera ressentir sur tout le personnel du tribunal (Président, greffier, secrétariat) en fonction du nombre de dossiers qui sera déposé par ce processus dont on ignore encore l'ampleur. En outre, des séances de réseau interdisciplinaires devront être organisées à intervalles réguliers, requérant la participation des Présidents appliquant le COPAR, afin d'évaluer ledit processus, ce qui aura pour effet d'augmenter leur charge.

Pour le surplus, nous nous référons aux statistiques de notre autorité.

#### **1.1.2.3 Affaires pénales (juge de police, tribunal pénal)**

En 2024, la charge de travail des Présidentes du Tribunal pénal de la Gruyère (ci-après : Tribunal pénal) a été élevée et soutenue, afin de liquider le plus grand nombre d'affaires dans des délais raisonnables.

En 2024, le nombre de nouvelles affaires pénales enregistrées s'élève à 231 dossiers, contre 232 l'année dernière. Le TAGR constate ainsi une certaine stabilité du nombre de procédures pénales entrées dans son ensemble. Cependant, les Présidentes pénalistes constatent une nette augmentation des dossiers de la compétence du Tribunal pénal, de 22 en 2023 à 38 en 2024, soit près du double, ce qui a induit une charge de travail supplémentaire à tous les niveaux, notamment pour l'assignation et la préparation desdites séances. Elles relèvent également que de nombreux dossiers concernaient des prévenus en détention, que ce soit en détention pour motifs de sûreté ou en exécution anticipée de peine ou de mesure. Cette donnée induit également une charge de travail supplémentaire. En outre, le nombre de dossiers de la compétence du Juge de police inscrits au rôle durant l'année 2024 a diminué, à savoir de 203 en 2023 à

---

179 en 2024. Cela peut s'expliquer notamment par une modification par la Préfecture et par les Communes de leur manière de traiter certaines de leurs procédures pénales, les oppositions à leurs ordonnances pénales respectives qui leur parviennent.

Les Présidentes observent enfin que les dossiers de la compétence du Juge de police sont souvent tout aussi complexes et volumineux que ceux dévolus au Tribunal pénal, et d'une manière générale, elles constatent que la complexité des affaires pénales augmente, la charge de travail leur incombant demeurant ainsi importante.

Pour le surplus, nous nous référons aux statistiques de notre autorité.

#### **1.1.2.4     Rapport avec les autorités, les avocat-e-s et autres intervenant-e-s**

De façon générale, le rapport avec les autorités, les avocats ainsi qu'avec les autres intervenants demeure bon.

#### **1.1.2.5     Formation**

Frédérique Bütkofer Repond :

- Colloque ERMP : nouvelles dispo. en mat. d'infractions contre intégrité sexuelle (intervenante, Neuchâtel, 1 jour) ;
- Journée de l'OAF (Fribourg, 1 jour) ;
- FIM - Formation introductory pour les magistrats (Fribourg, 3 x 0.5 jour) ;
- Formation OHarc (Fribourg, 0.5 jours).

Claudia Dey Gremaud :

- Journée du CPC Online (Fribourg, 1 jour) ;
- CPC 2025 et nouveautés dans la pratique (Neuchâtel, 1 jour).

Romain Lang :

- Journée du CPC Online (Fribourg, 1 jour) ;
- FIM - Formation introductory pour les magistrats (Fribourg, 0.5 jour).

Camille Perroud Sugnaux :

- Journée de l'OAF (Fribourg, 1 jour).

Séverine Zehnder :

- Journée du CPC Online (intervenante, Fribourg, 1 jour) ;
- CPC 2025 et nouveautés dans la pratique (Neuchâtel, 1 jour) ;
- Journée de l'OAF (Fribourg, 1 jour) ;
- FIM - Formation introductory pour les magistrats (Fribourg, 0.5 jour).

Nicolas Oberson :

- Journée du CPC Online (intervenante, Fribourg, 1 jour) ;
- Journée de l'OAF (Fribourg, 1 jour) ;
- FIM - Formation introductory pour les magistrats (Fribourg, 3 x 0.5 jour) ;
- Formation OHarc (Fribourg, 0.5 jours).

#### **1.1.2.6     Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)**

Depuis la mise en place de la solution Exped de e-Justice, le TAGR met tout en œuvre pour utiliser au maximum ce processus pour l'envoi de sa correspondance. Il relève toutefois un nombre important de pannes informatiques de cette solution durant l'année 2024, ce qui a conduit à une charge supplémentaire de travail pour le secrétariat, et a généré une certaine incertitude quant à l'envoi effectif des actes de procédure du TAGR.

## 1.2 Partie statistique

### 1.2.1 Charge de travail en général

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2022	741	2103	2152	692
2023	730	2231	2276	683
2024	729	2396	2308	817

Langue des affaires enregistrées	2022	2023	2024
Français	2096	2229	2388
Allemand	7	2	8

Evolution 2023-2024 (toutes affaires confondues)	Affaires pendantes au 01.01.		Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Président/e/s civils	401	383	1785	1947	1838	1885	348	445
Tribunal civil	158	181	98	93	93	88	173	186
Président/e/s tribunal des baux (Gruyère)	3	1	42	35	44	31	1	5
Tribunal des baux (Gruyère)	0	0	0	0	0	0	0	0
Président/e/s tribunal des prud'hommes	16	24	65	74	57	85	24	13
Tribunal des prud'hommes	16	14	9	16	12	8	13	22
Juge de police	125	109	203	179	219	164	107	124
Président/e/s tribunal pénal	3	2	7	14	8	13	2	3
Tribunal pénal	8	15	22	38	15	34	15	19
<b>Total</b>	<b>730</b>	<b>729</b>	<b>2231</b>	<b>2396</b>	<b>2276</b>	<b>2308</b>	<b>683</b>	<b>817</b>

## 1.2.2 Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement

	1-30 jours	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	> 2 ans
<b>Juge de répression</b>						
Tribunal pénal	0	18	12	3	0	1
Juge de police	27	26	43	40	27	2
<b>Tribunal civil</b>						
Droit de la famille	4	6	7	8	20	25
Actions résultant des contrats	0	1	0	1	0	3
<b>Président/e tribunal civil</b>						
Divorce sur requête commune avec accord complet	6	60	9	3	0	0
Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification	3	19	17	18	4	3
Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. A LJ)	4	10	10	10	14	14
Mainlevée	66	456	7	1	0	0
<b>Juridiction des prud'hommes</b>						
Président/e	19	49	11	4	2	0
Tribunal	1	0	0	1	2	4
<b>Juridiction des baux</b>						
Président/e	14	16	1	0	0	0
Tribunal	0	0	0	0	0	0

## 1.2.3 Affaires civiles

### 1.2.3.1 Président-e-s de tribunal

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
2021	438	1657	1733	361	49
2022	393	1686	1707	372	37
2023	401	1785	1838	348	36
2024	383	1947	1885	445	55

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023	2024
Français	1656	1684	1783	1939
Allemand	1	2	2	8

<b>Objets des jugements et ordonnances rendus</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
1. Divorce sur requête commune avec accord complet	73	80	79
2. Séparation de corps sur requête commune avec accord complet	3	0	0
3. Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification (art. 172 CC)	57	60	64
4. Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	42	62	62
5. Mesures provisionnelles et leur modification	153	202	192
6. Inscription provisoire des hypothèques légales entrepreneurs et artisans	13	10	22
7. Décisions rendues en matière d'assistance judiciaire	296	329	294
8. Décisions rendues en vertu de la LELP	826	878	924
a) Mainlevée	490	510	530
b) Annulation et suspension de la poursuite (art. 85 LP)	1	0	3
c) Action en constatation négative (art. 85a LP)	1	0	0
d) Ouverture de la faillite	250	221	220
e) Suspension de la faillite faute d'actif	51	54	49
f) Décision relative au retour à meilleure fortune (art. 265a al. 1 et 3 LP)	19	29	33
g) Action en constatation du retour ou non-retour à meilleure fortune (art. 265a)	0	1	0
h) Clôture de la faillite	38	46	60
i) Séquestre	11	12	17
j) Procédures concordataires	4	1	5
k) Divers	6	4	7
9. Annulation de titres	21	20	15
10. Commissions rogatoires	24	16	23
11. Exécution des jugements (art. 339 CPC)	2	4	5
12. Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	125	119	112
a) Transaction	32	25	20
b) Autorisation de procéder	50	54	49
c) Proposition de jugement acceptée	0	2	4
d) Jugement	8	5	11
e) Autres	35	33	28
13. Divers	72	58	93
<b>Total</b>	<b>1707</b>	<b>1838</b>	<b>1885</b>

<b>Taux de conciliation selon les art. 197 ss CPC</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)</b>	<b>92</b>	<b>125</b>	<b>119</b>	<b>112</b>
<b>1. Taux de réussite de conciliation</b>	<b>26.08%</b>	<b>25.60%</b>	<b>22.69%</b>	<b>21.43%</b>
a) Transaction	23.91%	25.60%	21.01%	17.86%
b) Proposition de jugement acceptée	2.17%	0%	1.68%	3.57%

### 1.2.3.2 Tribunal civil d'arrondissement

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
<b>2021</b>	99	99	101	158	47
<b>2022</b>	165	91	105	151	48
<b>2023</b>	158	98	83	173	50
<b>2024</b>	181	93	88	186	39

  

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023	2024
Français	99	91	98	93
Allemand	0	0	0	0

  

Objets des jugements rendus	2022	2023	2024
<b>A. Code civil</b>	<b>89</b>	<b>75</b>	<b>71</b>
1. Droit des personnes	1	0	0
2. Droit de la famille	84	69	70
a) divorce	63	52	45
b) modification de jugements de divorce	18	16	23
c) séparation de corps	0	0	1
d) divers	3	1	1
3. Droit des successions	3	1	0
4. Droits réels	1	5	1
<b>B. Code des obligations</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
1. Actions résultant des contrats	4	4	5
2. Actions résultant d'actes illicites	0	0	1
3. Droit des sociétés	0	0	0
4. Autres	1	1	2
<b>C. Autres lois fédérales ou cantonales</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>83</b>	<b>88</b>

## 1.2.4 Juridiction des prud'hommes

### 1.2.4.1 Président-e-s du tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation/ transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
2021	14	47	5	11	36	9
2022	10	57	4	11	36	16
2023	16	65	3	19	35	24
2024	24	74	6	21	47	13

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023	2024
Français	47	57	65	74
Allemand	0	0	0	0

### 1.2.4.2 Tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires Inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
2021	13	10	6	2	1	14
2022	15	7	5	1	1	15
2023	16	9	8	3	1	13
2024	14	16	5	2	1	22

Langue des affaires enregistrées	2021	2022	2023	2024
Français	10	7	9	16
Allemand	0	0	0	0

## 1.2.5 Juridiction des baux

### 1.2.5.1 Président-e-s du tribunal des baux de la Gruyère

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
2022	5	29	31	3
2023	3	42	44	1
2024	1	35	31	5

Langue des affaires enregistrées	2022	2023	2024
Français	29	42	35
Allemand	0	0	0

### 1.2.5.2 Tribunal des baux de la Gruyère

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
2022	0	0	0	0
2023	0	0	0	0
2024	0	0	0	0

Langue des affaires enregistrées	2022	2023	2024
Français	0	0	0
Allemand	0	0	0

## 1.2.6 Assistance judiciaire

### 1.2.6.1 En matière civile

Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un/e défenseur/e d'office

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
2021	265	0	7	42	314
2022	259	1	1	27	288
2023	257	0	12	53	322
2024	254	1	5	36	296

## Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
2021	19	0	0	1	20
2022	15	0	1	0	16
2023	15	0	0	0	15
2024	6	0	1	1	8

### 1.2.7 Affaires pénales

#### 1.2.7.1 Tribunal pénal d'arrondissement

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2021	13	22	26	9
2022	8	16	16	8
2023	8	22	15	15
2024	15	38	34	19

#### Nombre de personnes jugées

	2021	2022	2023	2024
	27	16	15	34

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
2022	14	0	0
2023	13	0	2
2024	32	1	1

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
<b>2021</b>	25	4	16	6	11	0
<b>2022</b>	13	6	11	10	2	0
<b>2023</b>	11	1	8	3	5	0
<b>2024</b>	27	10	19	10	8	3

	Nationalité		Sexe		Etat civil		Langue de la procédure	
Personnes jugées	Suisses	Autres	Hommes	Femmes	Mariés	Autres	Français	Allemand
<b>2021</b>	27	9	18	25	2	3	24	27
<b>2022</b>	16	11	5	13	3	3	13	16
<b>2023</b>	15	11	4	15	0	2	13	15
<b>2024</b>	34	16	18	30	4	5	29	34

	2022	2023	2024
<b>Nombre d'infractions</b>			
1. Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (art. 111-136 CP)	7	4	10
a) Meurtre	1	0	0
a) Assassinat	1	1	0
b) Meurtre passionnel	0	0	0
c) Homicides par négligence	0	0	0
d) Homicides par négligence à la suite de la violation d'une disposition de la	0	0	0
e) Lésions corporelles	2	2	4
f) Lésions corporelles à la suite de la violation d'une disposition de la LCR	0	0	1
g) Rixe/Agression	1	0	2
h) Divers	2	1	3
2. Infractions contre le patrimoine (art. 137-172ter CP)	19	15	26
a) Abus de confiance	1	2	2
b) Vol	6	3	13
c) Brigandage	1	2	2
d) Dommages à la propriété	4	4	6
e) Escroquerie	2	2	2
f) Utilisation frauduleuse d'un ordinateur	1	0	1
g) Abus de cartes-chèques et de cartes de crédit	0	0	0
h) Extorsion et chantage	0	0	0
i) Gestion déloyale	0	1	0
j) Recel	1	0	1
k) Crimes ou délits dans la faillite et la poursuite pour dettes	0	1	0

<b>Nombre d'infractions</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
I) Divers	3	0	0
3. Infractions contre l'honneur, le domaine secret ou le domaine privé (art. 173-179novies CP)	3	1	1
4. Crimes ou délits contre la liberté (art. 180-186 CP)	8	7	10
a) Menaces	2	1	2
b) Contrainte	1	2	2
c) Violation de domicile	5	4	6
d) Divers	0	0	0
5. Infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 187-200 CP)	6	7	3
a) Mise en danger du développement de mineurs	0	2	0
b) Atteinte à la liberté et à l'honneur sexuels	5	3	2
c) Divers	1	2	1
6. Délits contre la famille (art. 213 - 220 CP)	0	0	1
a) Violation d'une obligation d'entretien	0	0	0
b) Divers	0	0	1
7. Crimes ou délits créant un danger collectif (art. 221-230 CP)	0	0	1
a) Incendie intentionnel	0	0	0
b) Incendie par négligence	0	0	0
c) Divers	0	0	1
8. Crimes ou délits contre les communications publiques (art. 237-239 CP)	1	0	0
9. Fausse monnaie, falsification des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures (art. 240-250 CP)	0	0	2
10. Faux dans les titres (art. 251-257 CP)	1	2	3
11. Crimes ou délits contre la paix publique (art. 258-263 CP)	0	1	0
12. Crimes et délits contre l'Etat et la défense nationale (art. 265-278 CP)	0	0	0
13. Crimes ou délits contre l'administration de la justice (art. 303-311 CP)	1	0	1
a) Induction de la justice en erreur	0	0	0
b) Blanchissage d'argent	1	0	1
c) Fausse déclaration d'une partie en justice	0	0	0
d) Divers	0	0	0
14. Infractions contre les devoirs de fonction et les devoirs professionnels (art. 312-322 CP)	0	0	0
15. Corruption (art. 322ter-322octies CP)	0	0	0
16. Contravention à des dispositions du droit fédéral (art. 323-332 CP)	0	0	0
17. Infractions à la LCR	27	3	14
a) Art. 90 ch. 1	3	0	1
b) Art. 90 ch. 2 (faute grave)	2	0	0
c) Art. 91 (conducteurs pris de boisson)	1	0	1
d) Art. 94 (vol d'usage)	2	1	0
e) Art. 95 (circulation sans permis)	8	1	3
f) Divers	11	1	9
18. Infractions à la LStup	21	15	33

Nombre d'infractions	2022	2023	2024
19. Infractions à la LALEtr	0	0	0
20. Infractions à la LArm	3	0	5
21. Infractions à d'autres lois fédérales ou cantonales	19	18	26
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>73</b>	<b>137</b>

#### 1.2.7.2 Président-e du Tribunal pénal

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2022</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>2023</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>2</b>
<b>2024</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>3</b>

#### 1.2.7.3 Juge de police

	Affaires pendantes au 01.01.	Affaires inscrites au rôle (01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2022</b>	<b>143</b>	<b>210</b>	<b>229</b>	<b>124</b>
<b>2023</b>	<b>125</b>	<b>203</b>	<b>219</b>	<b>107</b>
<b>2024</b>	<b>110</b>	<b>179</b>	<b>164</b>	<b>124</b>

#### Nombre de personnes jugées

2021	2022	2023	2024
216	229	219	163

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
<b>2021</b>	<b>71</b>	<b>40</b>	<b>49</b>
<b>2022</b>	<b>70</b>	<b>47</b>	<b>44</b>
<b>2023</b>	<b>67</b>	<b>41</b>	<b>66</b>
<b>2024</b>	<b>56</b>	<b>21</b>	<b>35</b>

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
2021	30	22	41	40	0	29
2022	13	31	47	40	0	35
2023	15	31	47	37	0	12
2024	23	24	45	39	0	7

Langue des affaires enregistrées	2022	2023	2024
Français	214	219	164
Allemand	2	0	0

Nombre d'infractions	2022	2023	2024
<b>1. Infractions au CP</b>	<b>73</b>	<b>75</b>	<b>35</b>
a) Atteinte à l'intégrité corporelle	18	8	5
b) Infractions contre le patrimoine	8	4	4
c) Atteinte à l'honneur	8	14	3
d) Infractions contre l'intégrité sexuelle	14	18	14
e) Insoumission à une décision de l'autorité	2	1	2
f) Contravention à des dispositions du droit fédéral	0	0	0
g) Divers	23	30	7
<b>2. Infractions à la LACP</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
a) Art. 8 LACP	0	0	0
b) Divers	5	3	2
<b>3. Infractions</b>	<b>86</b>	<b>91</b>	<b>124</b>
a) à la loi sur la pêche	0	0	0
b) à la loi sur la chasse	0	0	7
c) au code forestier	0	0	1
d) à la loi sur les denrées alimentaires	0	0	0
e) à la loi sur la police des étrangers	0	0	0
f) à la loi sur les étrangers	6	4	8
g) à la loi sur la protection civile	0	0	0
h) à la loi sur la protection des animaux	1	0	0
i) à la loi sur la protection des eaux	0	0	0
j) à la loi sur les transports publics	5	2	4
k) à la loi sur les établissements publics et la danse	1	0	3
l) à la loi sur le chômage	0	0	0
m) à la loi sur la navigation intérieure	0	1	0
n) à la loi sur la circulation routière	36	44	58
o) à la loi sur les stupéfiants	11	11	17
p) Infractions à la LArm	4	3	6

Nombre d'infractions	2022	2023	2024
q) Divers	22	26	20
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>169</b>	<b>161</b>

#### 1.2.7.4 Récapitulation

##### 1.2.7.4.1 Nombre de personnes jugées

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
2021	27	216	243
2022	16	229	245
2023	15	219	234
<b>2024</b>	<b>34</b>	<b>163</b>	<b>197</b>

Nature du jugement 2024	Tribunal pénal	Juge de police	Total
Personnes acquittées	1	21	22
Demandes d'indemnité par des personnes acquittées	3	8	11
Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	27	23	50
Personnes condamnées à des TIG	0	0	0
Personnes condamnées à des peines pécuniaires	10	24	34
à l'amende	19	45	64
assorties du sursis	10	39	49
assorties du sursis partiel	8	0	8
Retrait de plainte ou d'opposition	0	35	35
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>195</b>	<b>263</b>

##### 1.2.7.4.2 Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
2021	8	7	15
2022	3	10	13
2023	4	12	16
<b>2024</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>17</b>

---

#### 1.2.7.4.3 Détention préventive

---

Nombre de prévenu/e/s en détention provisoire ou en exécution anticipée de peine au moment du jugement

2021	2022	2023	2024
9	6	8	13